



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date de séance	18 octobre 2022	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	17H30	
Date d'envoi des convocations	10 octobre 2022	

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 28 juin 2022 est soumis au vote des membres présents et

- est approuvé
 est modifié

avec **voix POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0**

ORDRE DU JOUR

Mme ARTUS (Principale) propose l'ordre du jour suivant :

- 1) Installation du Conseil d'Administration ;
- 2) Installation des différentes instances : commission permanente, conseil de discipline, commission éducative, Commission Hygiène Sécurité (CHS), commission d'appel d'offres, Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE), Conseil de Vie Collégienne (CVC), commission des fonds sociaux, conseil pédagogique, commission Ecole-Collège (CEC) ;
- 3) Adoption du Règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- 4) Délégation pour la passation des marchés à incidence financière annuelle ;
- 5) Décisions Budgétaires Modificatives ;
- 6) Tarifs de la restauration scolaire ;
- 7) Sorties et voyages
- 8) Contrats et conventions ;
- 9) Attribution IMP ;
- 10) Questions diverses.

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURE</u>
<u>Président</u> : Mme ARTUS	
<u>Secrétaire</u> : Mme GAYOT	

	Nbre
Total de membres du CA	22
Quorum	12
Membres présents avec voix délibérative	20
Membres invités en qualité d'experts	

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 18 OCTOBRE 2022
LISTE DES PARTICIPANTS

1) Administration

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
Mme ARTUS	Chef d'Etablissement	x			
Mme DOUCHIN	Adjointe Gestionnaire	x			
Mme GROSSET	C.P.E.	x			

TOTAL : 3

2) Élus locaux

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
M. ANFRY	Rep. C. Déptal	X					
M. LECLERC	Rep. C. Déptal		X				
Mme BONHOMME DUCHEMIN	Rep. C. Déptal	X		x			
Mme PERINI	Rep. C. Déptal		X				
M. LEGOVERNEUR	Rep. Mairie	X		x			
M. TELLIER	Rep. Mairie		X				

TOTAL : 2

3) Personnalité qualifiée

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excuse	Emargement
NEANT	Désignée par la DASEN				
	Désignée par le Président du CD				

TOTAL : 0

4) Personnels de l'Établissement

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
Mme GAYOT	Enseignante	X		X			
Mme BISSON	Enseignante	X		X			
Mme MARIE-CAHAGNIET	Enseignante	X		X			
Mme ESNAUD	Enseignant	X		X			
Mme JOUAN	Enseignante	X		X			
Mme LEPERE	Enseignante	X		x			
Mme LEMONIER	Enseignant		X				
Mme AMEY	Enseignante		X				
Mme GUILLOU	Enseignante		X				
NEANT			X				
			X				
			X				

TOTAL : 6

4) Personnels de l'Établissement (suite)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
M. SOULAYRAC	Agent Territorial	X		x			
M. LEBOUIC	Agent Territorial	X				X	
Mme MONTAIGNE	Agent Territorial		X			X	
NEANT			X				

TOTAL : 1

5) Parents d'élèves et élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
Mme FOUQUET	Parent d'Élève	X		X			
Mme ROSET	Parent d'Élève	X		X			
Mme VALERE	Parent d'Élève	X		X			
Mme MENARD	Parent d'Élève	X				X	
M. GIFFAUT	Parent d'Élève	X		X			
Mme HUNOUT	Parent d'Élève	X		X			
Mme PLANCHON	Parent d'Élève		X	X			
Mme SOULAYRAC	Parent d'Élève		X	x			
NEANT			X				
			X				
			X				
			X				
M. LE GRIVES	Elève	X					
Mme GUILLEMOT	Elève	X					
Mme ESSAOUFI	Elève		X				
M. ROGUET	Elève		X				

TOTAL : 8

1) INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : (annexe 1)

2) INSTALLATION DES DIFFERENTES INSTANCES :

- **Commission Permanente** (annexe 2.1)

- **Conseil de discipline** (annexe 2.2)

- **Commission éducative** (annexe 2.3)

- **Commission Hygiène Sécurité (CHS)** (annexe 2.4)

- **Commission d'appel d'offres** (annexe 2.5)

Mme ARTUS (Principale) soumet au vote la composition de cette commission :

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

- **Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)** (annexe 2.6)

- **Conseil de Vie Collégienne (CVC)** (annexe 2.7)

Mme ARTUS (Principale) précise que la composition du CVC se fera dans la semaine du 14 au 18 novembre 2022.

- **Commission des fonds sociaux** (annexe 2.8)

L'établissement dispose d'un fonds réservé aux familles qui se trouvent en difficulté financière même ponctuelle. Une commission de fonds social est alors convoquée pour attribuer, si possible, une aide et accompagner ces familles. Ces aides peuvent être attribuées pour payer la cantine ou pour toute autre demande (carte de bus, vêtements, ...).

Mme ARTUS (Principale) précise que le collège est toujours en attente de la nomination d'une Assistante Sociale.

- **Conseil pédagogique** (annexe 2.9)

Mme ARTUS (Principale) indique que l'ensemble des enseignants sera convié à ce conseil.

- **Commission Ecoles-Collège (CEC)** (annexe 2.10).

Mme ARTUS (Principale) précise que d'autres collègues seront aussi invités, selon le contenu du CEC.

3) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Mme ARTUS (Principale) présente aux membres le règlement intérieur du Conseil d'Administration (annexe 3).

Mme ARTUS (Principale) soumet au vote l'approbation de ce règlement intérieur :

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

4) DELEGATION POUR LA PASSATION DES MARCHÉS A INCIDENCE FINANCIERE ANNUELLE :

Mme ARTUS (Principale) demande aux membres du CA de donner délégation à l'ordonnateur pour la passation des marchés dont l'incidence financière est annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision modificative.

Mme SOULAYRAC (Représentant les Parents d'Elèves) demande ce que peut recouvrir cette passation des marchés ?

Mme DOUCHIN (Adjointe-Gestionnaire) donne des explications : contrats ayant une incidence annuelle.

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

5) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES :

A) DBM n°5 pour info et n°6 pour vote : (annexes 4.1 et 4.2.)

Suite à une panne du matériel de cuisson début septembre, le Fonds Commun du Service d'Hébergement (FCSH) a été sollicité pour prendre en charge le remplacement de la sauteuse pour un montant de 19820.40€. Le Conseil départemental a accordé une subvention de 70%, soit 13874.28€ ; le reliquat de 30% (soit 5946.12€) restant à la charge du collège.

Mme DOUCHIN (adjointe gestionnaire) présente alors, pour information, la DBM n°5 qui intègre au budget la subvention de 13874.28€.

Et elle demande l'accord du CA pour un prélèvement sur fonds de roulement de 5946.12€, opération n°8, correspondant à la DBM n°6.

Mme SOULAYRAC (Représentant les Parents d'Elèves) demande l'état du fonds de réserve.

Mme DOUCHIN (Adjointe-Gestionnaire) indique que l'état des fonds de réserves au dernier compte financier était de 167 783,61€ et qu'après les dernières opérations de 2022 (dont cette DBM), il s'élèverait à 136 745,61€.

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

6) TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2023 (annexe 5)

Mme DOUCHIN (Adjointe-Gestionnaire) rappelle que les tarifs de la restauration sont imposés par le département et que malgré la situation économique actuelle, ils n'ont pas été revus à la hausse pour 2023 (forfait 4 jours : 446,40€, forfait 5 jours : 558,00€).

Elle précise que le service de restauration est entièrement financé par la participation des familles et des commensaux et indique la répartition des charges en fonction des recettes :

- 21.5% de reversement au département pour le Fonds Commun du Service d'hébergement
- 1.25% de reversement au département pour le Fonds Départemental de Rémunération des Personnels d'Internat
- 15% de participation aux charges de fonctionnement du SRH
- 62.25% pour le crédit nourriture, soit 1.93€ de denrées pour un repas facturé 3.10€

En ce qui concerne l'augmentation de la facture d'énergie, le Conseil Départemental ne prendra pas en charge le dépassement, sur le service général, pour l'année 2022, la somme devra être prise sur le fonds de roulement.

Mme DOUCHIN précise que dans le contexte inflationniste actuel, il est compliqué pour le chef de cuisine, de respecter simultanément les contraintes liées au crédit nourriture, à la loi Egalim et aux approvisionnements... et ce, malgré sa bonne volonté et le suivi des recommandations du département (bonne gestion de l'anti-gaspillage, favorisation du fait-maison, limitation des produits issus de l'industrie agro-alimentaire, développement des repas végétariens...).

Pour ne pas impacter encore plus le crédit nourriture, Mme DOUCHIN propose de maintenir pour 2023, le taux de participation aux charges de fonctionnement du SRH à 15% (taux encadré entre 10% et 25% pour les demi-pensionnaires).

M. GIFFAUT (Représentant les Parents d'Elèves) demande si les producteurs locaux sont sollicités. Mme DOUCHIN (Adjointe-Gestionnaire) répond par l'affirmative.

Mme SOULAYRAC (Représentant les Parents d'Elèves) demande qui a instauré le repas végétarien. Mme DOUCHIN (Adjointe-Gestionnaire) répond que l'instauration des menus végétariens relève de la loi Egalim et que les plats servis au collège sont réalisés par l'équipe de cuisine et obtiennent un bon retour de la part des collégiens.

M. GIFFAUT (Représentant les Parents d'Elèves) s'interroge sur le maintien des tarifs et sur le fait qu'avec l'augmentation des coûts, sera-t-il possible d'assurer les mêmes repas ?

Mme DOUCHIN (Adjointe-Gestionnaire) précise que les tarifs sont votés pour l'ensemble de l'année 2023, mais qu'effectivement avec l'augmentation des coûts, il faudra s'attendre à quelques changements, même si l'équipe continuera à faire de son mieux pour assurer des prestations de qualités. La politique sera de prélever sur les fonds de réserve si des moyens venaient à manquer, et non à diminuer les portions alimentaires.

VOTE des tarifs de restauration au 1^{er} janvier 2023 :

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

VOTE pour un taux de 15% de participation aux charges de fonctionnement du SRH :

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

7) SORTIES ET VOYAGES :

Afin de favoriser l'ouverture culturelle et la mobilité des élèves dans leur parcours éducatifs culturel et avenir, et de permettre des sorties pédagogiques en rapport avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs, le chef d'établissement demande au conseil d'administration de valider toute sortie ou voyage pédagogique sans participation financière à la charge des familles, qu'il présentera pour l'année scolaire 2022-2023, dans le respect des crédits alloués à l'activité pédagogique du budget.

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

8) CONVENTIONS :

Mme ARTUS (Principale) présente les conventions et demande pour chaque document l'autorisation de les signer.

- Convention « Section Sportive Scolaire Badminton » ([annexe 6.1.](#))

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

- Convention « Exposition 13-18 » ([annexe 6.2.](#))

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

- Convention « Mini-Entreprise » ([annexe 6.3.](#))

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

- Convention « Stages d'observation 3^{ème} du 28 novembre au 2 décembre 2022 » ([annexe 6.4.](#))

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

- Convention « Stage parcours personnalisé (groupe de 12 élèves de 3^{ème}) » ([annexe 6.5.](#))

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

9) ATTRIBUTION IMP ([annexe 7](#))

A la demande de Mmes ESNAUD et GAYOT (Enseignantes), la ligne E3D sera revue à un prochain C.A.

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NUL : 0 BLANC : 0

18H46 : Départ de Mme BONHOMME DUCHEMIN (Représentant le Conseil Départemental)

10) QUESTIONS DIVERSES.

- Poids du cartable et fournitures scolaires :

Mme ARTUS (Principale) explique que les enseignants ont déjà mené des réflexions lors de conseils pédagogiques antérieurs et que chacun applique ce qui avait été convenu. Elle rappelle que le collège a investi à la rentrée 1 793,93 euros pour l'achat de casiers supplémentaires afin que les élèves puissent tous déposer leurs affaires et éviter ainsi le transport d'un sac chargé toute la journée.

Mme SOULAYRAC (Représentant les Parents d'Elèves) demande si un point sur l'organisation du cartable peut être refait par les professeurs principaux de 6^{ème} ?

M. GIFFAUT (Représentant les Parents d'Elèves) ajoute qu'une « éducation » doit être conjointement faite par les familles et les enseignants pour la réalisation du cartable.

Mme GROSSET (CPE) suggère que la question du cartable (organisation et poids) soit évoquée lors du CVC en concertation avec les élèves, des parents et les enseignants.

- Travail personnel de l'élève (quantité et organisation) :

Mme ARTUS (Principale) note qu'elle transmettra aux professeurs principaux la demande des familles à ce sujet, afin que l'équipe pédagogique de la classe se concertent pour la planification des évaluations programmées. Elle rappelle également que les délégués de classe ne doivent pas hésiter à communiquer avec leurs enseignants pour les informer d'une charge importante de travail sur une période. Enfin, concernant l'organisation, les élèves doivent monter en compétence et apprendre à s'organiser dans leur travail, les leçons étant données à l'avance.

- Gestion des heures libres hors temps de cours (horaires des bus le matin, question des emplois du temps décalés en cas d'absence de professeurs) :

Mme ARTUS (Principale) informe que l'établissement (la vie scolaire, les enseignants et la direction), fait le maximum pour établir des emplois du temps cohérents et fournis. Il est évident que des absences viennent déconstruire l'organisation. Cependant, tout est mis en œuvre pour assurer au maximum des remplacements : modifications d'emploi du temps, déplacement de cours, remplacement de courte durée, prise en charge en classe entière, prise en charge par la vie scolaire.

Mme ARTUS (Principale) évoque par exemple le regroupement des cours, les déplacements de cours et des collègues qui assurent certains cours. Une réflexion sur les horaires sera menée.

Mme ARTUS (Principale) informe que la question relative aux horaires de l'établissement est programmée pour cette année scolaire et que les modifications seront présentées au conseil d'administration à l'issue des concertations.

Elle précise que les horaires des bus ne sont pas du ressort de l'établissement, mais de la région ou de l'agglomération.

M. LEGOUVERNEUR (Représentant la de Mairie) confirme, et évoque les difficultés pour trouver des chauffeurs et les différents prestataires chargés du transport scolaire, ce qui complique la gestion et l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme ARTUS (Principale) met fin au conseil d'administration.

La séance est levée à 19H15.